

Comment sortir Haïti de la dépendance vis-à-vis de l'aide internationale? – Une proposition de stratégie basée sur l'entrepreneuriat innovant

Bénédictique Paul

Résumé: Sortir Haïti de la dépendance face à l'aide internationale constitue un défi difficile à relever tant celle-ci s'est installée dans le fonctionnement de l'administration publique et a influencé les comportements individuels. Une action gouvernementale est alors nécessaire. Mais quel est l'intérêt de l'État à s'atteler à une telle démarche? Dans cet article, à travers une analyse fondée sur le volontarisme entrepreneurial, nous attirons l'attention sur la nécessité, pour l'État haïtien, de contribuer à faire émerger des entreprises innovantes, capables de soutenir la production locale et de payer des impôts et taxes en vue de financer le fonctionnement de l'administration publique. Il s'agit de faire émerger une nouvelle classe d'affaires sensible aux institutions et capable de répondre à un double enjeu: créer des emplois formels à tous les niveaux socioéconomiques, contourner l'actuelle élite économique, sinon l'inciter à mieux jouer son rôle de moteur du développement économique national.

1. INTRODUCTION

L'aide internationale a pris une place considérable à la fois dans les relations économiques internationales et, plus particulièrement, dans les relations entre pays riches et pays pauvres. Elle est définie comme étant « un transfert volontaire de ressources d'un pays à un autre et les activités réalisées dans ce cadre comprennent des projets et des programmes, des transferts monétaires, la fourniture de produits, des programmes de formation, des projets de recherche, des actions d'allègement de la dette et des contributions à des organisations non gouvernementales » (Kim, 2009). L'aide internationale ne doit pas être confondue avec ses composantes, même si la plupart des études l'analysent dans son ensemble. À l'OCDE, le comité de l'aide au développement distingue: (1) l'aide publique au développement (APD), à savoir l'aide au développement offerte aux pays en développement; (2) l'aide publique (AP), qui n'est autre que l'aide au développement offerte aux pays développés; et (3) les autres apports publics (AAP). Notre analyse portera essentiellement sur le premier type d'aide.

Du point de vue de l'efficacité de l'aide, les études empiriques sont nombreuses à démontrer que les résultats escomptés sont mitigés (Collier, 1997; Crawford, 1997; Dollar et Pritchett, 1998). Dans le même temps, d'autres analyses suggèrent de considérer certains aspects positifs

de l'aide comme le fait de pallier le manque de ressources domestiques, l'empowerment¹ des bénéficiaires et le renforcement de la société civile (Boone, 1996). Sur la croissance, par exemple, Boone (1996) montrait que l'aide internationale n'avait pas d'efficacité, alors que Hansen et Tarp (2001) affirment le contraire. Easterly (2003) recommande de son côté la prudence dans l'analyse de la relation causale entre l'aide et la croissance économique.

Dans le cas d'Haïti, la dispensation de l'aide a eu pendant plusieurs décennies des effets limités, et une crise de gouvernabilité (Beaulière, Paul et Ouédraogo, 2011) à laquelle participe l'aide internationale s'est installée dans le pays. En effet, l'aide, au lieu de renforcer l'État, est offerte dans un cadre ne favorisant pas, comme dans beaucoup d'autres pays, l'épanouissement institutionnel des gouvernements (Knack, 2001, 2004; Collier et Dollar, 2004; Ear, 2007).

La situation haïtienne ressemble à celle de beaucoup de pays pauvres récipiendaires de l'aide. Au niveau des populations comme au niveau des gouvernants des pays bénéficiaires, la dépendance vis-à-vis de l'aide génère parfois un certain biais comportemental. Par exemple, en rompant la relation entre les dépenses gouvernementales et les taxes ►

1. Anglicisme qui réfère à une action visant à donner aux gens des moyens d'agir, de se prendre en main.

des citoyens (Moore, 1998), l'aide engendre des comportements fiscaux indésirables (Quazi, 2005). Très tôt dans le débat, Rahman (1968) et Griffin (1970) ont avancé l'hypothèse selon laquelle la fourniture de capitaux étrangers découragerait les efforts de taxation des gouvernements, et ces derniers accumuleraient conséquemment moins d'épargne publique. Lorsque l'aide est très élevée, les dirigeants des pays bénéficiaires de l'aide deviennent plus dépendants des donateurs que de leurs concitoyens (Brautigam, 1992, 2000). Cette situation, selon Stephen Knack (2004), limite la construction démocratique dans ces pays.

Dans le cas d'Haïti, l'analyse par le biais comportemental a été introduite par Paul, Garrabé et Daméus (2011) qui la soutiennent d'un point de vue micro-institutionnel, vu le fait qu'une partie importante de la population vit essentiellement de l'assistance. Cette aide, en apparence généreuse, a non seulement exacerbé la faiblesse institutionnelle – étiquette aujourd'hui utilisée comme caractéristique défavorable à Haïti par la même communauté internationale donatrice – mais elle s'est aussi imposée comme étant incontournable dans la vie socioéconomique nationale. L'activité productive et la création de richesse se sont réduites ces dernières décennies en Haïti, alors que la population continue à s'accroître. Ainsi, l'assistance humanitaire est devenue une urgence quasi permanente.

Pour sortir Haïti de la trappe humanitaire qui conduit, avec la répétition des catastrophes naturelles, à la pauvreté autoentretenu, de meilleures stratégies paraissent nécessaires. La question fondamentale, faisant l'objet du développement du présent article, est alors la suivante : « Comment réduire progressivement le poids de l'aide internationale dans le budget national dans une préoccupation de s'en affranchir à moyen ou à long terme ? », et ce, sachant qu'une rupture à court terme de cette aide ne peut que déstabiliser l'État haïtien tant celui-ci en est devenu dépendant.

Pour répondre à cette question, nous faisons appel à la théorie de l'innovation. Notre développement, tout en prenant parti pour l'entrepreneuriat et l'innovation, continue les travaux de Jean-Michel Séverino (2001) qui appelle à « refonder l'aide au développement au XXI^e siècle » et ceux de Guillaume Olivier et Saïdou Sidibé (2004) pour qui l'aide est « un outil à réinventer ». En associant la créativité dans le changement institutionnel aux stratégies de renforcement des structures économiques, nous parvenons à mobiliser une grille de lecture fondée sur un volontarisme tant institutionnel qu'entrepreneurial. Dans un rapport de la Banque mondiale paru en 2003 et traitant du développement durable dans un monde dynamique, l'innovation est présentée comme étant une stratégie capable d'aider les pays

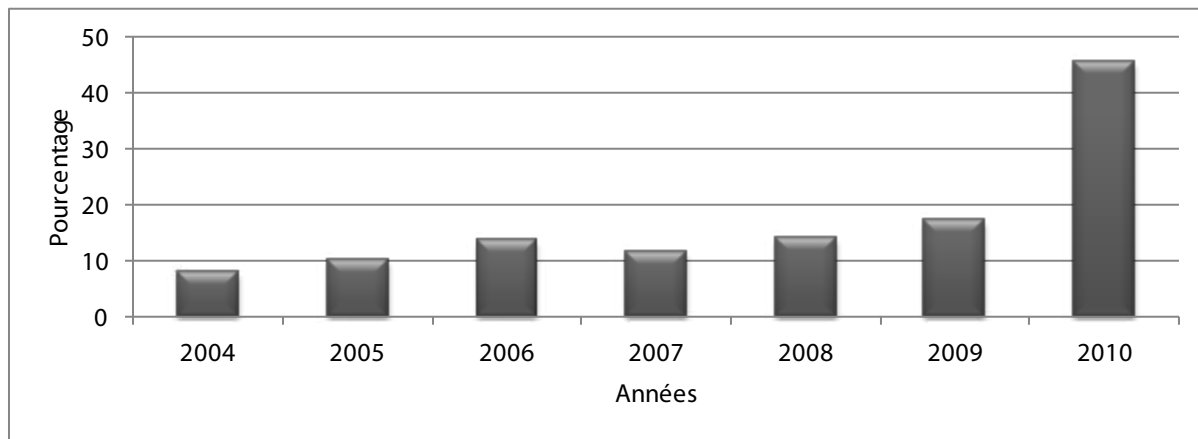
pauvres comme Haïti à se développer très rapidement. Cet article présente une argumentation de cette stratégie dans le cadre d'une démarche de développement entrepreneurial en Haïti. Ce développement, nous semble-t-il, doit reposer sur une innovation institutionnelle étatique (Paul, 2012b, 2012c). Celle-ci suppose un volontarisme permettant de créer un cadre institutionnalisé favorable à l'expression de l'innovativité [« propension d'un individu à rechercher ou à accepter la nouveauté » (Thomas, 1999)] et du désir d'entreprendre observables au sein de la population haïtienne. Il s'agit pour l'État haïtien de faire émerger une nouvelle classe d'affaires. Ainsi, la méthodologie utilisée dans le présent article ne mobilise pas les outils économétriques. Elle fournit de préférence une argumentation fondée sur la littérature économique relative à l'analyse de l'aide.

Notre développement est articulé autour de trois points. Le premier rappelle quelques conséquences néfastes de l'aide internationale sur l'État haïtien et l'esprit entrepreneurial dans le pays. Le deuxième point pose et développe la stratégie d'innovation et d'entrepreneuriat proposée. Le troisième montre qu'une stratégie d'endo-développement ou d'appropriation entrepreneuriale de l'aide internationale peut aider à réduire la dépendance du pays face à l'aide, moyennant bien sûr une innovation institutionnelle capable de modifier les comportements non-économiques. L'article conclut en soulignant la possibilité d'appliquer cette même stratégie aux transferts de la diaspora.

2. AIDE INTERNATIONALE ET BIAIS COMPORTEMENTAL EN HAÏTI

L'aide internationale devient incontournable dans la vie économique haïtienne. La figure 1 montre une nette progression (mesurée en pourcentage du produit intérieur brut ou PIB) de l'aide à Haïti. L'année 2010, pour laquelle le niveau de l'aide est particulièrement élevé, correspond à celle où Haïti a été gravement touché par un séisme dévastateur. Bien entendu, à l'échelle internationale, l'aide a globalement atteint un niveau record de 128,7 milliards de dollars américains, selon le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE², soit 6,5 % de plus qu'en 2009. D'ailleurs, selon le CAD, l'APD devrait augmenter en termes réels à un rythme de 2 % par an entre 2011 et 2013, contre 8 % par an en moyenne au cours des années 2009 à 2011. ►

2. CAD-OCDE, *L'aide au développement atteint un niveau historiquement élevé en 2010*, article disponible en ligne : http://www.oecd.org/document/61/0,3746,fr_2649_34447_47516797_1_1_1_1,00.html, consulté le 8 mai 2012



Sources : Banque mondiale et OCDE

Figure 1 Évolution de l'APD à Haïti en pourcentage du PIB

La dépendance face à l'aide est donc grandissante, si l'on restreint l'analyse à la simple observation de la figure 1. Évidemment, l'aide est constituée de plusieurs éléments (l'humanitaire, les aides spécifiques, l'annulation de la dette, etc.) dont certains sont vitaux pour Haïti dans le très court terme.

Aussi est-il naïf de penser qu'Haïti peut brusquement se priver de l'aide internationale. Cependant, l'allocation de celle-ci est effectuée selon une stratégie ne permettant pas au pays de devenir autonome. De même, il est aussi naïf de croire que la définition et l'application d'une stratégie d'indépendance par rapport à l'aide doivent venir des donateurs. Néanmoins, une telle démarche doit impliquer ces derniers en tant que parties prenantes. Il revient donc à l'État d'envisager la stratégie de sortie lui permettant de prendre en main le leadership économique national. Car l'orientation, les modalités et les délais de décaissement de l'aide ne semblent pas renforcer l'État. Ce dernier est alors pris au piège, d'une part, de ses promesses à la population qui attend une réponse rapide à ses besoins et, d'autre part, de la bureaucratie des bailleurs dont l'effet est exacerbé par la faiblesse institutionnelle de l'État haïtien lui-même. C'est pourquoi il nous a paru nécessaire que ce dernier se porte acteur d'une innovation institutionnelle fondée sur le volontarisme politique.

L'innovation institutionnelle renvoie au degré d'innovativité et de créativité dont font preuve les acteurs sociaux dans la création d'institutions compréhensibles, appropriées et suffisamment bonnes pour réguler leurs interactions (Paul, 2012b). Comme nous le démontrerons plus loin, l'innovation institutionnelle peut permettre, dans le cas spécifique d'Haïti, de tirer profit de l'innovativité observée au sein de

la population haïtienne. Il s'agit de provoquer un changement institutionnel (North, 1990) capable de transformer ce comportement d'innovativité en moteur de développement économique (Paul, 2012b, 2012c).

L'aide internationale a des effets bénéfiques de court terme. Cependant, en l'absence d'une prise en main de l'État, la population peut développer ce que nous appelons un biais comportemental. En effet, au lieu de participer de façon citoyenne à l'épanouissement économique national (comme par exemple par la création de richesses et le paiement d'impôts et de taxes), une part importante de la population peut renoncer à tout effort entrepreneurial en faisant montre d'une attitude attentiste envers l'État et/ou envers les organismes internationaux.

C'est en partie à cette attitude attentiste que s'est attaquée la microfinance. L'exemple du Bangladesh a montré que la microfinance peut servir à activer l'esprit d'entrepreneuriat chez les populations pauvres. Bien entendu, la croissance économique s'ensuit lorsque les entreprises microfinancées sont de nature productive. Dans le cas d'Haïti, l'étude empirique réalisée par Paul (2011) a montré que la microfinance est essentiellement orientée vers le commerce et les services, et elle participe de ce fait de la tertiarisation commerciale et informelle de l'économie (Paul, Daméus et Garrabé, 2010). En effet, les délais de remboursement des micro-prêts exigent une rotation rapide du capital. Une telle rotation est pratiquement incompatible avec l'investissement dans les activités productives et créatrices de valeur. En d'autres termes, s'il permet aux petits entrepreneurs de survivre, le taux de rotation rapide du capital dans la microfinance haïtienne ne leur donne pas la possibilité de se réorienter vers des activités productives qui ►

pourraient caractériser l'émergence d'une nouvelle classe d'entrepreneurs. D'ailleurs, dans la même étude de l'intermédiation microfinancière, nous avons souligné le fait que la microfinance haïtienne, à travers ses critères de ciblage, ne participe pas à la création de nouvelles entreprises.

Là aussi, le problème est fondamentalement institutionnel. Car l'État, qui devait produire les institutions de régulation du secteur de la microfinance, s'est contenté d'être un « institutions-taker », pendant que les organisations de microfinance (OMF) appliquent des arrangements institutionnels provenant majoritairement de leurs bailleurs internationaux. C'est pourquoi la microfinance, pour être une réelle stratégie de développement (Milgram, 2001, p. 212), nécessite d'évoluer à l'intérieur d'un cadre institutionnel approprié et innovant. D'ailleurs, la création d'un tel cadre inciterait les OMF à accompagner les microentreprises aidées à migrer du secteur informel au secteur formel. L'État haïtien lui-même aurait un intérêt fiscal à un tel changement. D'où un avantage certain du volontarisme entrepreneurial soutenu dans cet article.

3. LE FONDEMENT DU VOLONTARISME ENTREPRENEURIAL DE L'ÉTAT

Pour sortir de la dépendance face à l'aide internationale, l'État haïtien doit pouvoir compter sur les recettes fiscales (T) pour financer ses dépenses (G). C'est pourquoi la stratégie consistant à soutenir le secteur privé formel semble incontournable. En effet, si l'on considère qu'une part importante de l'aide est allouée à la consommation, pour qu'elle contribue à développer le pays, il paraît nécessaire que des entreprises nationales existent et produisent les biens et services destinés à la consommation. Cependant, la contribution du secteur privé formel semble actuellement insuffisante pour équilibrer l'équation $T = G$. De plus, les acteurs actuels de ce secteur ont été tellement diabolisés et spoliés par la classe politique qu'il peut être difficile de pouvoir rapidement les remettre en confiance. D'ailleurs, comme le soutiennent Remmer (2004) et Thorbecke (2000), l'aide elle-même a contribué à créer la résistance de l'élite économique aux réformes politiques dans certains pays. C'est bien le cas en Haïti.

L'objectif de dynamisation du secteur entrepreneurial dans son ensemble nécessite donc, de la part de l'État, un volontarisme avéré. Cette démarche peut se matérialiser non seulement à travers la facilitation de l'activité des entreprises existantes mais aussi, et surtout, par la provocation de l'émergence d'une nouvelle classe d'affaires. Le volontarisme entrepreneurial est fondé sur la création de

mécanismes d'incitation et de renforcement des entreprises capables de soutenir la croissance économique et de créer des emplois durables. Par exemple, l'État haïtien peut agir en améliorant la qualité du travail que fait le Centre de facilitation des investissements (CFI) et en adoptant une discrimination positive en faveur des investissements productifs. Il peut aussi favoriser l'emploi de ressources humaines locales et l'octroi de contrats à des entreprises locales. Une telle préférence nationale peut être mise en œuvre dans le cadre d'une politique entrepreneuriale discriminatoire, sans nécessairement enfreindre les règles de la concurrence internationale. De nombreux pays, comme la France, les États-Unis, etc., appliquent depuis longtemps ces règles qui ont des conséquences même sur leur politique migratoire (Paul, 2008). L'État haïtien peut négocier la réduction de l'expertise technique ordinairement associée à l'aide internationale (notamment celle dite bilatérale) au profit de la création d'emplois nationaux potentiellement plus aptes à entraîner la consommation locale, puisque les revenus ne seront pas massivement expatriés. En cas de besoin, il pourrait puiser dans l'expertise disponible au sein de la diaspora haïtienne. Cette dernière participe elle-même substantiellement à la dispensation de capitaux en Haïti. D'ailleurs, il a été documenté que les transferts issus de la diaspora présentent une contre-cyclicité et sont plus rapidement disponibles que l'aide internationale.

Cette proposition s'inscrit aussi dans l'idée de transformer la générosité des donateurs en développement économique (Lundsgaarde, Breunig et Prakash, 2007). Dans leur étude, Lundsgaarde, Breunig et Prakash (2007) recommandent aux donateurs de l'OCDE d'effectuer des importations des pays bénéficiaires de l'aide de manière à ce que la réduction de celle-ci n'entraîne pas la déstabilisation de ces pays. Le volontarisme entrepreneurial, pour être efficace, doit s'appuyer essentiellement sur les jeunes professionnels fraîchement diplômés, la création d'« Entrepreneurial Universities » (Clark, 1998) ou l'« academic entrepreneurship » (Shane, 2004). Pour être mise en œuvre, une telle politique peut se faire dans le cadre d'un partenariat État-universités. Un tel partenariat permettrait aux jeunes entrepreneurs d'être dès le départ en relation avec l'État. Ce rapprochement pourrait réduire la distance entre les entrepreneurs et le fisc. En matière de création d'emplois, le principe de l'université entrepreneuriale a déjà connu un succès fulgurant dans certains pays. Comme le soulignait le rapport Attali il y a quelques années déjà, « aux États-Unis, par exemple, les diplômés et les enseignants d'une seule université, le Massachusetts Institute of Technology, se trouvent à l'origine de quelques 4 000 entreprises ►

(pour plus de la moitié créées par des anciens étudiants dans les quinze années ayant suivi l'obtention du diplôme et pour une sur six dans les cinq années suivant le diplôme) faisant vivre plus d'un million de personnes » (Attali, 1998).

Au final, il s'agit d'un modèle gagnant-gagnant dans lequel, d'une part, les entrepreneurs seront soutenus dans la création de leurs entreprises et généreront des profits imposables et, d'autre part, l'État réalisera son objectif de croissance économique – il peut être utile de rappeler que la croissance se réalise dans les entreprises – et élargira son assiette fiscale. Ce modèle mérite d'autant plus d'être soutenu que l'idée de développement économique contenue dans la notion d'APD est étroitement liée à la formalisation de l'activité économique (Paul, 2011). C'est pourquoi, pour jouer son rôle économique, l'APD doit majoritairement être investie dans l'activité productive. Et là aussi, l'État a toute la possibilité d'agir sur les comportements socioéconomiques favorables au développement de la production nationale à travers les incitations à la consommation de produits locaux. Bien entendu, pour être légitime, une telle stratégie doit être accompagnée d'institutions garantissant la qualité des produits mis sur le marché. À ce titre, l'État a intérêt à soutenir la professionnalisation des filières de production et la mise en place d'une agence de certification et de normalisation. Autrement dit, le volontarisme entrepreneurial est largement conditionné par l'innovation institutionnelle discutée plus haut.

4. LA NÉCESSITÉ D'ORIENTER L'AIDE INTERNATIONALE VERS L'INVESTISSEMENT PRODUCTIF EN HAÏTI

Le volontarisme entrepreneurial consiste en un effort soutenu de l'État à renforcer le tissu productif national à travers la mise en œuvre de politiques pro-entrepreneuriales. Il implique pour l'État haïtien, qui dispose de peu de ressources pouvant servir d'incitation financière, la négociation avec les bailleurs de fonds internationaux (États et ONG) de l'allocation d'une partie au moins de l'aide au soutien des entrepreneurs et des investisseurs. Autrement dit, la réduction de la dépendance face à l'aide oblige à renforcer les capacités de production nationale. Ce faisant, des emplois durables seront créés de façon concomitante aux nouvelles entreprises et, en même temps, l'État se retrouvera renforcé. Car la diminution du chômage massif au sein de la population réduirait l'attente de celle-ci vis-à-vis de l'État, tandis que ce dernier pourrait compter sur des contribuables plus solvables. Alors, l'État pourrait mieux remplir sa fonction, ce qui contribuerait à corriger l'ingouvernabilité

générée par l'aide. En même temps, l'individu, ayant désormais intégré dans son habitus de bonnes institutions, finirait par améliorer ses comportements économiques dans le sens de l'intérêt collectif (Paul, 2011).

Dans le cas précis d'Haïti, l'orientation de l'aide vers les investissements productifs permettrait de résoudre au moins en partie les problèmes d'inefficacité soulevés par plusieurs auteurs (Beaulière, 2007; Péan, 2007; Buss et Gardner, 2008; Paul, 2011). L'argument majeur en faveur d'une telle démarche est que, ce faisant, les donateurs amélioreraient leur propre image et leur propre bilan dans les interventions en Haïti. Autrement dit, les organismes de financement gagneraient à soutenir une telle démarche de l'État, tant leur image a été reconnue au fil des ans comme ternie à cause de cette inefficacité (Banque mondiale, 2000; Mobekk et Spyrou, 2002).

Investir l'aide revient à réinscrire l'APD dans son objectif initial de lutte contre la pauvreté (Olivier et Sidibé, 2004). Il s'agit pour les pays pauvres comme Haïti de prendre les pays donateurs au mot, et de s'attacher à renégocier les avantages à tirer de cette aide. La réflexion initiée dans cet article va au-delà des critiques incessantes adressées à l'aide et aux donateurs. Il s'agit de démontrer la validité d'une démarche visant à rechercher la meilleure allocation possible de l'aide, l'objectif n'étant pas de diaboliser les pays donateurs (en dehors des jugements moraux, ils ont toute la possibilité de cesser les dons), mais de démontrer qu'ils ont aussi intérêt à accompagner les pays pauvres dans l'investissement productif de l'aide. C'est dans cette optique d'investissement de l'aide, capable d'influencer positivement le biais comportemental généré par celle-ci, que le don dans l'APD, tel que défendu par François Perroux (1969), évoqué par Jacques Poirot (2007), peut contribuer au développement des pays pauvres.

5. CONCLUSION

Dans le présent article, nous avons présenté et soutenu par des arguments la stratégie du volontarisme entrepreneurial étatique. Il s'agit d'une stratégie fondée sur un modèle gagnant-gagnant pouvant être mis en œuvre en orientant l'aide internationale vers les investissements productifs. Ce faisant, l'État fait d'une pierre deux coups. D'une part, il s'attaque efficacement au biais comportemental généré par l'aide humanitaire continue et qui affecte tant la population que l'État. En effet, le fait, par exemple, de toujours attendre un emploi dans la fonction publique est fondamentalement erroné et porteur de déception à l'échelle de l'individu et de corruption à l'échelle de la nation. D'autre part, ►

l'implémentation du volontarisme entrepreneurial a des conséquences fiscales intéressantes pour un État, comme celui d'Haïti, qui est à court de ressources pour payer ses fonctionnaires. L'idée de la stratégie sort du lieu commun voulant que l'aide internationale soit mauvaise en soi. Or, l'État haïtien lui-même n'a pas les moyens pour financer ses dépenses de fonctionnement. Au contraire, l'aide internationale régulièrement renouvelée à Haïti peut utilement être mobilisée pour libérer l'opportunité cachée dans l'innovativité des Haïtiens et leur désir d'entreprendre. Cette stratégie peut aussi s'appliquer aux capitaux transférés par la diaspora haïtienne, lesquels sont très peu investis dans des activités productives (Paul, 2008). L'orientation des flux financiers entrant en Haïti vers le secteur productif à travers la création d'entreprises locales contribuera non seulement à créer de la richesse dans le pays mais aussi à améliorer l'image de l'État et à renforcer celui-ci. C'est parce qu'une telle stratégie est avant tout à l'avantage de l'État lui-même qu'il doit être le principal acteur à faire preuve de volontarisme en vue de la mettre en œuvre. De la même façon qu'une partie de l'aide canalisée par le truchement de l'intermédiation microfinancière a permis d'assurer la survie de beaucoup de microentreprises en Haïti, la stratégie proposée peut aider à créer des entreprises formelles. Car, comme l'affirme Aneel Karnani (2008), c'est « l'emploi, et non le microcrédit, qui est la solution » au problème de sous-développement économique.

Il convient évidemment d'associer à la stratégie entrepreneuriale une innovation institutionnelle intelligente. De fait, l'importance des institutions est fondamentale dans la mise en œuvre d'une telle stratégie. Ainsi, le rôle de la nouvelle classe d'affaires proposée est lié à d'autres politiques publiques qui pourraient accompagner la stratégie de sortie de la dépendance. Des variables clés comme l'investissement, la structure du taux d'intérêt, les crédits d'impôts, etc., sont autant de facteurs pouvant modifier la décision d'investir à l'échelle individuelle. Enfin, une telle démarche n'exclut pas la nécessité d'implémenter une politique de création d'emplois productifs pour stimuler le processus de croissance. Tout ceci doit s'inscrire dans une démarche dont la vision anticipe le moyen et le long terme. Trop souvent, les politiques économiques mises en œuvre en Haïti se bornent à l'horizon temporel d'un mandat politique (un quinquennat). Or, le développement économique demeure un processus de long terme.

REMERCIEMENTS

L'auteur remercie l'éditeur et les relecteurs anonymes pour leurs remarques pertinentes ayant contribué à améliorer la qualité du présent article. ■

BIBLIOGRAPHIE

- ATTALI, J. (1998). *Pour un modèle européen d'enseignement supérieur*, rapport [En ligne] <http://media.education.gouv.fr/file/94/9/5949.pdf> (consulté le 14 avril 2012).
- BANQUE MONDIALE (2003). *Rapport sur le développement dans le monde 2003: Le développement durable dans un monde dynamique, Améliorer les institutions, la croissance et la qualité de vie*, Washington, ESKA, 291 p.
- BANQUE MONDIALE (2000). *Rapport sur le développement dans le monde 2000-2001, Combattre la pauvreté*, New York, Oxford University Press, 381 p.
- BEAULIÈRE, A. (2007). « Haïti dans l'impasse économique et sociale: une analyse en terme de gouvernabilité », dans L. N. Pierre (dir.), *Haïti: les recherches en sciences sociales et les mutations sociopolitiques et économiques*, Paris, L'Harmattan, p. 63-81.
- BEAULIÈRE, A., B. PAUL et S. OUEDRAOGO (2011). *L'inefficacité de l'aide publique au développement à Haïti de 1980 à 2010: une analyse en terme de gouvernabilité*, communication présentée au 51^e Congrès annuel de la société canadienne de science économique (SCSE), à l'Université de Sherbrooke (Québec), du 11 au 13 mai 2011, 7 p.
- BOONE, P. (1996). « Politics and the Effectiveness of Foreign Aid », *European Economic Review*, vol. 40, p. 289-329.
- BRAUTIGAM, D. (2000). *Aid Dependence and Governance*, Stockholm, Almqvist & Wiksell International.
- BRAUTIGAM, D. (1992). « Governance, economy and foreign aid », *Studies in Comparative International Development*, vol. 27, n° 3, p. 3-25.
- BUSS, T. F., et A. GARDNER (2008). *Haiti in the Balance: Why Foreign Aid Has Failed and What We Can Do About It*, Washington, D.C., Brookings Institution Press.
- CLARK, B. R. (1998). *Creating Entrepreneurial Universities: Organizational Ways of Transformation*, Oxford, Pergamon/Elsevier Science.
- COLLIER, P. (1997). « The Failure of Conditionality », dans C. Gwin and J. M. Nelson (dir.), *Perspectives on Aid and Development*, Washington, D.C., Overseas Development Council, p. 52-77.
- COLLIER, P., et D. DOLLAR (2004). « Development Effectiveness: What Have We Learnt? », *Economic Journal*, vol. 114, n° 496, p. 244-271.
- CRAWFORD, D. (1997). « Foreign Aid and Political Conditionality: Issues of Effectiveness and Consistency », *Democratization*, vol. 4, n° 3, p. 69-108.
- DOLLAR, D., et L. PRITCHETT (1998). *Assessing Aid: What Works, What Doesn't, and Why?*, New York, Oxford University Press.
- EAR, S. (2007). « Does Aid Dependence Worsen Governance? », *International Public Management Journal*, vol. 10, n° 3, p. 259-286.
- EASTERLY, W. (2003). « Can Foreign Aid Buy Growth? », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 17, p. 23-48.

- GRIFFIN, K. (1970). «Foreign Capital, Domestic Savings and Economic Development», *Bulletin of the Oxford Institute of Economics and Statistics*, vol. 32.
- HANSEN, H., et F. TARP (2001). «Aid and Growth Regressions», *Journal of Development Economics*, vol. 64, p. 547-570.
- KARNANI, A. (2008). «Employment, not microcredit, is the solution», *The Journal of Corporate Citizenship*, vol. 32, p. 23-55.
- KIM, P. S. (2009). «Introduction : l'énigme aide-bonne gouvernance : à la recherche d'un discours plus réaliste», *Revue internationale des sciences administratives*, vol. 75, n° 4, p. 611-620.
- KNACK, S. (2001). «Aid Dependence and the Quality of Governance: Cross-Country Empirical Tests», *Southern Economic Journal*, vol. 68, n° 2, p. 310-329.
- KNACK, S. (2004). «Does Foreign Aid Promote Democracy?», *International Studies Quarterly*, vol. 48, n° 1, p. 251-266.
- LUNDGAARDE, E., C. BREUNIG et A. PRAKASH (2007). «Trade Versus Aid: Donor Generosity in an Era of Globalization», *Policy Sciences*, vol. 40, n° 2, p. 157-179.
- MILGRAM, L. (2001). «Operationalizing Microfinance: Women and Craftwork in Ifugao, Upland Philippines», *Human Organization*, vol. 60, n° 3, p. 212-224.
- MOBEKK, E., et I. S. SPYROU (2002). «Re-evaluating IMF involvement in low-income countries: the case of Haiti», *International Journal of Social Economics*, vol. 29, n° 7/8, p. 527-537.
- MOORE, M. (1998). «Death Without Taxes: Democracy, State Capacity, and Aid Dependence in the Fourth World», dans G. White et M. Robinson (dir.), *Towards a Democratic Developmental State*, Oxford, Oxford University Press.
- NORTH, D. C. (1990). *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge, Cambridge University Press.
- OLIVIER, G., et S. SIDIBÉ (2004). *L'aide publique au développement : Un outil à réinventer*, coll. Dossier pour un débat, vol. 135, Paris, ECLM.
- PAUL, B. (2012a). *L'université et l'entrepreneuriat en Haïti*, article présenté au colloque international *L'habilitation urbaine post-séisme de Port-au-Prince : quel rôle pour les universités et la recherche ?* et au séminaire-atelier *Développement et renforcement des capacités de recherche en Haïti* tenus respectivement à Pétiion-Ville (Haïti) du 16 au 18 avril et les 19 et 20 avril 2012, au Karibe Convention Center, par l'Université Quisqueya (uniQ), l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et l'Institut de recherche pour le développement (IRD).
- PAUL, B. (2012b). *Technology and institutions: Theoretical aspects of institutional innovation and its deficiency in Haiti*, article présenté à la conférence internationale Tech4Dev 2012, *Technologies for Sustainable Development: A Way to Reduce Poverty?*, à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL), à Lausanne (Suisse), du 29 au 31 mai, à paraître.
- PAUL, B. (2012c). «Le changement institutionnel en Haïti, les véritables enjeux», *Recherches, Études et Développement*, vol. 5, n° 1, à paraître.
- PAUL, B. (2011). *Le capital institutionnel dans l'analyse du changement économique et social: Application au secteur de la microfinance en Haïti*, thèse de doctorat de l'Université Montpellier 1 (France) en cotutelle avec l'Université d'État d'Haïti, soutenue le 4 janvier 2011.
- PAUL, B. (2008). *Migration et pauvreté en Haïti: impacts économiques et sociaux des envois de fonds sur l'inégalité et la pauvreté?*, communication présentée à la Journée thématique du Groupe d'économie et développement (GDR), Université Bordeaux 4, 16 octobre.
- PAUL, B., A. DAMEUS et M. GARRABÉ (2010). «Le processus de tertiarisation de l'économie haïtienne», *Études caribéennes*, vol. 19 [En ligne] <http://etudescaribeennes.revues.org/4728> (consulté le 20 mai 2011).
- PAUL, B., M. GARRABÉ et A. DAMÉUS (2011). «Impact de la politique d'octroi de crédits sur les comportements des emprunteurs: étude du cas de l'intermédiation microfinancière en Haïti», *Revue Management & Avenir*, n° 46, p. 277-297.
- PEAN, L. J.-R. (2007). *Haïti: économie politique de la corruption. L'ensauvagement macoute et ses conséquences (1957-1990)*, Paris, Maisonneuve et Larose.
- PERROUX, F. (1969). *L'économie du xxe siècle*, 3^e édition, Paris, PUF.
- POIROT, J. (2007). «L'économie du don chez François Perroux, Actualité et pertinence du modèle Perroussien d'aide publique au développement pour le troisième millénaire», *Revue Tiers Monde*, n° 192, p. 833-852.
- QUAZI, R. M. (2005). «Effects of Foreign Aid on GDP Growth and Fiscal Behavior: An Econometric Case Study of Bangladesh», *The Journal of Developing Areas*, vol. 38, n° 2, p. 95-117.
- RAHMAN, A. (1968). «Foreign Capital and Domestic Savings: A Test of Haavelmo's Hypothesis with Cross-Country Data», *Review of Economics and Statistics*, vol. 50, p. 137-142.
- REMMER, K. L. (2004). «Does foreign aid promote the expansion of government?», *American Journal of Political Science*, vol. 48, p. 77-92.
- SEVERINO, J. M. (2001). «Refonder l'aide au développement au xxi^e siècle», *Critique internationale*, n° 10, p. 75-99.
- SHANE, S. A. (2004). *Academic Entrepreneurship: University Spinoffs and Wealth Creation*, Northampton, Edward Elgar Publishing.
- THOMAS, J. (1999). «Nine barriers to thinking creatively», *Women in Business*, vol. 51, n° 1, p. 14.
- THORBECKE, E. (2000). «The evolution of the development doctrine and the role of foreign aid, 1950-2000», dans F. Tarp (dir.), *Foreign aid and development: Lessons learnt and directions for the future*, London, Routledge, p. 17-47.

Bénédict Paul, Ph.D., est économiste et professeur d'économie de l'innovation, directeur adjoint du Centre de recherche en gestion et économie du développement, enseignant-chercheur à la Faculté de sciences économiques et administratives, Université Quisqueya (uniQ), Haïti. Il est détenteur d'un diplôme d'ingénieur-agronome de la Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire de l'Université d'État d'Haïti, d'un Master of Science en Économie des Projets de l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (IAMM, France), d'un Master 2 Recherche en management des organisations de l'Université Paul Valéry – Université Montpellier 3 et d'un diplôme de doctorat en Sciences économiques de l'Université Montpellier 1, en cotutelle de thèse internationale avec l'Université d'État d'Haïti. Ses champs de recherche scientifiques sont essentiellement l'économie institutionnelle, l'économie de l'innovation et l'économie managériale. benedique.paul@uniq.edu.ht